

Distr.
GENERALE

CES/SEM.41/28 (Summary)
28 avril 2000

FRANCAIS, ANGLAIS et RUSSE

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

OFFICE STATISTIQUE DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
(EUROSTAT)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS

ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL

Séminaire commun CEE-Eurostat-OIT
sur la mesure de la qualité de l'emploi
(Genève, 3-5 mai 2000)

Thème 5

**SOURCES DES DONNEES AUSTRALIENNES RELATIVES A LA MESURE DE LA
COUVERTURE DES MECANISMES DE CONVENTION COLLECTIVE ET DES
ARBITRAGES INDUSTRIELS**

Document d'appui soumis par le Bureau australien de statistiques

Résumé

1. Ce document examine l'évolution de l'environnement des relations professionnelles en Australie et les enquêtes fondamentales menées pour mesurer l'impact de certains des changements intervenus. Alors que les registres administratifs peuvent constituer une source alternative de données face à la collecte directe auprès des employeurs, ce document ne s'intéresse pas à ces sources de données.
2. Historiquement, les conditions d'emploi et de salaire en Australie ont été fixées selon des arbitrages industriels, parfois complétés par des accords négociés par les syndicats et les employeurs ou les organisations de travailleurs. Au cours des dernières années, les salaires ont été déterminés non plus par des sentences arbitrales centralisées mais par des accords conclus au niveau de l'entreprise, du lieu de travail et du salarié. Cette évolution des relations professionnelles a entraîné une prépondérance des accords individuels et des conventions collectives dans la fixation des salaires et des conditions de travail au détriment du système d'arbitrage. Elle a également coïncidé avec un recul des effectifs syndicaux sur la même période.

3. La réforme des négociations s'est accompagnée d'une demande accrue d'informations fiables et récentes sur les salaires et sur la couverture des salariés par les diverses options en matière de négociation utilisées pour fixer les salaires et les conditions comme les arbitrages, les accords collectifs et individuels enregistrés et les accords informels. Ces informations ainsi que d'autres informations connexes doivent désormais faire l'objet d'une vaste collecte par le biais d'enquêtes irrégulières et/ou uniques menées auprès des employeurs.
4. Une des principales sources permettant de mesurer l'impact de l'évolution des relations professionnelles vers une négociation au niveau de l'entreprise/du lieu de travail est constituée par l'enquête australienne relative aux relations professionnelles sur le lieu de travail (Australian Workplace Industrial Relations Survey, AWIRS) menée en 1990 et 1995 par un département public australien (Department of Industrial Relations, DIR). Ces enquêtes ont fourni des données complètes sur la négociation au niveau des entreprises et elles servent actuellement de données de base à l'estimation des changements en cours dans les relations professionnelles.
5. En vue de collecter des informations récentes sur l'étendue et la portée des divers instruments de négociation, le Department of Employment, Workplace Relations and Small Business (autrefois DIR) a mené à la fin du premier semestre de 1999, une enquête auprès des employeurs intitulée: "Award and Agreements Coverage Survey" (Enquête sur la portée des arbitrages et des accords). De plus, le Bureau australien de statistique s'apprête à rassembler, en mai 2000, des informations sur l'étendue et la portée des instruments utilisés pour fixer les salaires par le biais de l'enquête biennale sur les gains et la durée du travail des salariés (Employee Earnings and Hours; EEH). Ces sources de données permettront de pallier au manque d'informations actuelles depuis la décentralisation de la fixation des salaires au cours des années 90. Les résultats de cette enquête sont publiés dans Employee Earnings and Hours, Australia, Preliminary (Cat. No. 6305.0) et dans Employee Earnings and Hours, Australia (Cat. No. 6306.0).
6. Suite à l'évolution de l'environnement des relations professionnelles et du processus de négociation, l'évaluation de l'impact des changements induits doit prendre en compte les informations liées aux conflits du travail. Les statistiques sur les conflits du travail sont actuellement présentées dans une publication mensuelle de l'ABS. Ce "recensement" rassemble des informations statistiques sur divers conflits du travail, y compris les grèves et les lock-out. Cependant, aucune information spécifique n'est divulguée sur les différents types de conflits. En outre, alors que d'autres formes d'action revendicative, comme les grèves du zèle, les grèves perlées et le refus d'heures supplémentaires, semblent en progression, celles-ci seront toujours exclues de la collecte des conflits du travail car elles sont intrinsèquement difficiles à identifier et mesurer et les pourvoyeurs de données ne gardent pas de traces précises de telles actions. Les résultats sont publiés dans une publication mensuelle intitulée Industrial Disputes, Australia (Cat. No. 6321.0).
7. La réforme industrielle australienne s'est accompagnée d'une baisse des effectifs syndicaux. Les statistiques sur le sujet sont obtenues à partir d'une enquête additionnelle à l'enquête sur la main-d'oeuvre

menée chaque année en août. Les résultats de l'enquête sur les effectifs syndicaux sont publiés dans Employee Earnings, Benefits and Trade Union Membership, Australia (CAT: No. 6310.0).
